

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

RECHERCHE CULTURELLE
ET CULTURE
SCIENTIFIQUE



PROGRAMME 186

RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Noël CORBIN / Arnaud ROFFIGNON

délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle / secrétaire général adjoint

Responsable du programme n° 186 : Recherche culturelle et culture scientifique

Précisions sur le changement de responsable du programme

Décret n° 2020-1831 du 31 décembre 2020 modifiant le décret no 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication

Le programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique » vise, d'une part, à mener en propre et à soutenir des actions de recherche spécifiques à la culture, et, d'autre part, à promouvoir auprès du public le plus large la culture scientifique et technique afin de conforter la position d'excellence que la France occupe en la matière dans l'espace européen et international. Les actions menées concernent tant le patrimoine culturel national (archéologie, histoire de l'art, ethnologie, etc.) dans ses aspects de connaissance et de conservation, que la création, en lien avec le réseau de « l'enseignement supérieur Culture » (architecture, arts plastiques, spectacle vivant, audiovisuel, etc.) et les industries culturelles, vues principalement sous l'angle de la sociologie et de l'économie.

Les axes stratégiques définis par le ministère de la Culture dans ce domaine sont les suivants :

- produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau national, européen et international ;
- promouvoir la recherche culturelle auprès du public le plus large ;
- renforcer la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle notamment en s'appuyant sur Universcience, établissement public, opérateur référent dans ce domaine.

Le développement de la recherche culturelle

En 2020, le ministère de la Culture a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie ministérielle de recherche en lien étroit avec la stratégie nationale de la recherche (SNR) pilotée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Le ministère finalise actuellement l'évaluation de cette stratégie, ce bilan étant nécessaire à l'élaboration de la nouvelle stratégie pour les années à venir. À travers sa stratégie de recherche, le ministère de la Culture s'est attaché à soutenir le développement de l'interdisciplinarité, indispensable à la progression des connaissances dans les différents domaines de la recherche culturelle, mais aussi à promouvoir le dialogue avec la société grâce aux nouvelles approches des sciences participatives.

Par ailleurs, le ministère a favorisé l'intégration de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur relevant de sa tutelle ou de son contrôle pédagogique (patrimoine, architecture, arts visuels et spectacle vivant), et ce en articulation avec la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (STRANES).

Le ministère a également piloté le Conseil national de l'enseignement supérieur et de recherche artistiques et culturels (CNESERAC), créé par la loi relative à la liberté de création, l'architecture et du patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016. Pour rappel, ce Conseil a pour mission d'assurer la cohérence des formations et de la recherche et donne, à cet égard, un avis sur les orientations générales de la politique du ministère en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans le domaine de la création artistique, de l'architecture et du patrimoine. Malgré la crise sanitaire, le CNESERAC s'est réuni cinq fois en visioconférence en 2020 : une fois en plénière, notamment pour donner son avis sur le Projet de Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), et quatre fois en section permanente pour l'accréditation des établissements de l'enseignement supérieur artistique.

En raison du contexte lié à la crise sanitaire, le ministère s'est assuré auprès de ses opérateurs des conditions de poursuite des activités d'enseignement et de recherche (maintien des financements relatifs aux programmes de recherche, contrats doctoraux, post-doc) et a réalisé une enquête sur l'impact sur la recherche.

La coordination et la mise en cohérence transversales, tant dans les services centraux que dans les établissements publics en relation avec les instances nationales de la recherche publique, reposent sur le partenariat avec les grands acteurs de la recherche publique et de l'enseignement supérieur et notamment sur l'accord-cadre 2016-2020 avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Ce partenariat a tout particulièrement mis en lumière l'action fédératrice de la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires (MITI) – Chantier scientifique Notre-Dame. Cette dynamique de recherche vise à donner naissance à plusieurs programmes de recherche offrant une opportunité unique de travailler sur un site d'étude globale, interdisciplinaire, diachronique et heuristique.

Le ministère de la Culture a veillé à l'intégration de la recherche culturelle dans les dispositifs nationaux de soutien, comme les programmes de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et les Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA), en accompagnant les projets de Labex et d'Equipex et plus récemment d'Écoles universitaires de recherche (EUR), dont deux lauréats incluent des structures de recherche et de formation soutenues par le ministère de la Culture.

En 2020, le ministère a confié à l'Observatoire des Sciences et Techniques (OST), département du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), une enquête sur la place des acteurs de la recherche culturelle dans les projets de recherche de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et de la Commission européenne, afin de disposer d'un état des lieux complet et envisager des modalités d'accompagnement adéquates.

Sur le plan européen, le ministère de la Culture a été associé par le ministère chargé de la Recherche à la mise en place du Plan d'action national d'amélioration de la participation française aux dispositifs européens de financement de la recherche et de l'innovation. Dans ce cadre, il a encouragé la participation de ses équipes de recherche aux appels à projets du programme « Horizon 2020 », via le Relais Culture Europe qui a assuré des actions de veille et d'aide au montage de projets. Le ministère de la Culture a été également associé via le MESRI et le Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE) aux discussions sur le futur programme cadre de recherche et d'innovation « Horizon Europe » pour la partie culturelle.

Le ministère de la Culture a également appuyé le développement de l'infrastructure de recherche « E-RIHS » (*European Research Infrastructure for Heritage Sciences*) sur les sciences du patrimoine, infrastructure inscrite dans les feuilles de route nationale et européenne des infrastructures de recherche en 2016. Le ministère a obtenu, avec l'appui du MESRI, la portabilité de cette infrastructure par la Fondation des Sciences du Patrimoine (FSP). Il a également participé à l'initiative de coordination conjointe de recherche « Patrimoine culturel et changement global : un défi pour l'Europe », actuellement portée par la France. Les services et établissements publics du ministère ont par ailleurs contribué à la « Très grande infrastructure de recherche » (TGIR) « Huma-Num » qui représente la France dans l'infrastructure de recherche européenne « DARIAH » (*Digital Research Infrastructure for the Arts and Humanities*).

Enfin, l'information vers la communauté scientifique du ministère et vers les différents réseaux de partenaires en France et à l'étranger a été assurée par la diffusion de la revue « Culture et Recherche ».

La diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)

Le ministère de la Culture a pour mission d'assurer, en coordination avec le MESRI, la diffusion au plus large public des connaissances scientifiques et techniques et des enjeux de société liés au développement des sciences et techniques.

Cette action est conduite par l'établissement public Universcience dont la mission est, d'une part, de rendre accessibles à tous les publics les savoirs scientifiques, techniques et industriels et, d'autre part, de présenter les enjeux de société liés à leurs évolutions. L'établissement a pour ambition de poursuivre le rapprochement entre la recherche, les sciences et la société, d'assurer la mise en œuvre d'actions éducatives, de contribuer à susciter de nouvelles vocations pour les métiers scientifiques et techniques, de participer à la diffusion de la culture scientifique et

technique aux niveaux national et international, en prenant part à des réseaux et en mettant en œuvre des partenariats avec les autres acteurs intervenant dans ce domaine.

En 2020, conformément à son projet d'établissement (2016-2020) et au contrat d'objectifs et de performance (COP) adoptés en 2017, Universcience a poursuivi ses actions permettant d'accroître sa visibilité tant sur le plan national que sur le plan européen et international grâce à une offre culturelle et scientifique particulièrement diversifiée sur site, hors les murs et dématérialisée : expositions thématiques, activités de médiation et conférences, offre événementielle accrue, activités numériques. Pour ce faire, Universcience s'attache à développer sa programmation selon des lignes thématiques embrassant, dans une logique d'universalité, toutes les sciences, y compris le champ des sciences sociales et de l'histoire des sciences. Dans ce cadre, Universcience approfondit également le modèle partenarial selon lequel est élaborée et diffusée son offre. L'établissement prête enfin une attention particulière aux relations qu'il entretient avec le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur, notamment dans le cadre de la stratégie nationale de la culture scientifique et technologique industrielle (CSTI), ainsi qu'avec les acteurs économiques.

La stratégie nationale de la CSTI, élaborée au sein du Conseil national de la CSTI, placé sous la double tutelle du MESRI et du ministère de la Culture, a été rendue publique en mars 2017. Elle fait office de document de référence pour l'ensemble des acteurs de la CSTI. En 2020, le ministère de la Culture a décliné ses actions en conformité avec les priorités de la stratégie nationale de la CSTI. Il s'est attaché plus particulièrement à développer les actions de mise en partage de la recherche culturelle avec les parties prenantes de la société civile, via le réseau « Particip'Arc » coordonné par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN).

Les cinq thématiques transversales qui ont été retenues comme prioritaires sont les suivantes :

- Égalité femmes/hommes ;
- Changement climatique et développement durable ;
- Europe ;
- Sensibilisation par la mémoire ;
- Histoire des sciences et techniques.

La crise sanitaire du Covid-19 a eu un impact important sur les activités des acteurs de la CSTI (Universcience, associations, muséums, etc.) tout en soulignant la nécessité de développer la CSTI afin de lutter contre les fausses informations et la défiance envers la science.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique
INDICATEUR 1.1	Évolution du nombre annuel de visiteurs physiques d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique
INDICATEUR 1.2	Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience
OBJECTIF 2	Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres
INDICATEUR 2.1	Part des ressources propres d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique

INDICATEUR

1.1 – Évolution du nombre annuel de visiteurs physiques d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Fréquentation physique	millions	2,69	2,92	2,67	0,89	0,79	2,67

Commentaires techniques

Mode de calcul :

Pour rappel, la fréquentation physique est égale à la somme de la fréquentation des espaces payants des 2 sites exploités par l'établissement (Palais de la Découverte et Cité des sciences et de l'industrie), de la fréquentation de ces 2 sites et de la fréquentation de la Géode. A compter de 2016, la fréquentation Géode n'est plus incluse dans la fréquentation physique globale (payante et gratuite). Elle est ainsi cohérente avec les modalités de calcul retenues pour le COP 2017-2020.

Source des données :

Universcience, direction du développement des publics et de la communication (DDPC)

INDICATEUR

1.2 – Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience	%	77,1	76,9	75,5	75,5	74,6	75,5

Commentaires techniques

Mode de calcul :

Afin de se conformer à la méthode utilisée dans le COP 2017-2020, le calcul de la moyenne pondérée se fait à partir de la fréquentation individuelle et non plus de la fréquentation totale de chacun des sites Explora, Cité des enfants et Palais de la découverte.

Le taux de satisfaction des visiteurs est donc obtenu en calculant la moyenne pondérée par la fréquentation individuelle de chacun des sites Explora, Cités des enfants et Palais de la découverte.

On calcule ici la part des visiteurs d'Universcience attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite. Il s'agit d'un indicateur composite élaboré par l'établissement permettant de noter tous les aspects d'une visite ; l'enquête est conduite par un observatoire des publics sur des échantillons représentatifs, tout au long de l'année, sur les espaces de la Cité des sciences (Explora, Cité des enfants) et du Palais de la découverte.

Sources des données :

Universcience, délégation stratégie, prospective et grands événements (DSP-GE)

ANALYSE DES RÉSULTATS

Avec 793 008 entrées en 2020, dont 681 549 visiteurs dans les espaces payants, la fréquentation d'Universcience est en recul de 73 % par rapport à 2019. Cette baisse historique, après une année 2019 record (2 931 868 entrées), traduit l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'établissement, marquée par deux périodes de fermeture et, de la fin du mois de juin à la fin du mois d'octobre, par une ouverture sous conditions de jauge particulièrement restreintes. Ainsi, la Cité des sciences et de l'industrie n'a pu ouvrir en 2020 que 171 jours, et le Palais de la découverte 173. Le décalage observé entre la prévision actualisée et la réalisation 2020 tenant à l'impact du second confinement. Dans ce contexte inédit, Universcience a adapté sa stratégie, avec une démarche novatrice de développement de l'offre en ligne, notamment à travers le programme #LaScienceEstLà, pour maintenir le lien avec ses publics.

Le taux de satisfaction des visiteurs 2020 est inférieur de près d'un point à l'objectif fixé à 75,5%. Les études de public réalisées au premier trimestre ont traduit un niveau de satisfaction élevé. Après le premier confinement, les études conduites aux troisième et quatrième trimestres ont fait apparaître une baisse de la satisfaction, corrélée à la mise en place des contraintes de visite en raison du contexte sanitaire.

OBJECTIF

2 – Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres

INDICATEUR

2.1 – Part des ressources propres d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de ressources propres d'Universcience	%	21,82	22,76	23	9,22	9,94	23

Commentaires techniques

Mode de calcul :

Il se fonde sur un périmètre comprenant les agrégats pertinents sur lesquels une croissance peut être constatée d'un exercice au suivant.

Ce périmètre de ressources propres est composé par la billetterie et les abonnements, les espaces locatifs, les concessions, les éditions, les produits dérivés, le chiffre d'affaires hors les murs, les mécénats et les partenariats.

Ce montant de ressources, divisé par le montant total des ressources propres et de la subvention de fonctionnement par année, indique la part des ressources propres.

Les subventions liées aux investissements sont exclues du périmètre de calcul.

Sources des données :

Universcience, direction financière et juridique (DFJ)

ANALYSE DES RÉSULTATS

La forte dynamique d'accroissement des ressources propres constatée sur la période 2017-2019 (augmentation de 23,5 à 27,9 M€) a été interrompue par la crise sanitaire de 2020. Leur montant est ainsi en réduction de près de 50 %

par rapport aux prévisions du budget initial. Outre la billetterie (diminution des deux tiers), l'ensemble des postes de ressources propres est affecté (activités locatives, concessions, activités hors les murs, partenariats et mécénats).

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Recherche culturelle	5 789 556 4 715 776	503 125 2 073 971	4 692 058 4 471 657		10 984 739 11 261 403	12 584 739
03 – Culture scientifique et technique	98 445 397 94 652 521			1 148 190 3 665 305	99 593 587 98 317 826	99 593 587
Total des AE prévues en LFI	104 234 953	503 125	4 692 058	1 148 190	110 578 326	112 178 326
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 610 364 (hors titre 2)			+1 610 364	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+542 284 (hors titre 2)			+542 284	
Total des AE ouvertes		112 730 974 (hors titre 2)			112 730 974	
Total des AE consommées	99 368 297	2 073 971	4 471 657	3 665 305	109 579 229	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Recherche culturelle	5 095 058 4 624 805	503 125 914 179	4 692 058 4 370 100		10 290 241 9 909 084	11 890 241
03 – Culture scientifique et technique	98 445 397 94 652 521			1 148 190 3 665 305	99 593 587 98 317 826	99 593 587
Total des CP prévus en LFI	103 540 455	503 125	4 692 058	1 148 190	109 883 828	111 483 828
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 610 364 (hors titre 2)			+1 610 364	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+82 082 (hors titre 2)			+82 082	
Total des CP ouverts		111 576 274 (hors titre 2)			111 576 274	
Total des CP consommés	99 277 326	914 179	4 370 100	3 665 305	108 226 910	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
01 – Recherche culturelle	5 871 750 5 810 546	503 125 425 236	4 692 058 4 379 764		11 066 933	12 510 928 10 615 546
03 – Culture scientifique et technique	98 543 542 94 750 666			1 148 190 4 132 933	99 691 732	99 691 732 98 883 599
Total des AE prévues en LFI	104 415 292	503 125	4 692 058	1 148 190	110 758 665	112 202 660
Total des AE consommées	100 561 212	425 236	4 379 764	4 132 933		109 499 145

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
01 – Recherche culturelle	5 095 058 5 319 789	503 125 502 931	4 692 058 4 502 098		10 290 241	11 734 236 10 324 818
03 – Culture scientifique et technique	98 543 542 94 750 666			1 148 190 4 132 933	99 691 732	99 691 732 98 883 599
Total des CP prévus en LFI	103 638 600	503 125	4 692 058	1 148 190	109 981 973	111 425 968
Total des CP consommés	100 070 455	502 931	4 502 098	4 132 933		109 208 417

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	100 561 212	104 234 953	99 368 297	100 070 455	103 540 455	99 277 326
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 370 346	3 798 602	2 990 042	3 879 589	3 104 104	2 899 071
Subventions pour charges de service public	96 190 866	100 436 351	96 378 255	96 190 866	100 436 351	96 378 255
Titre 5 – Dépenses d'investissement	425 236	503 125	2 073 971	502 931	503 125	914 179
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	423 796	503 125	2 063 683	464 261	503 125	903 891
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 440	0	10 288	38 670	0	10 288
Titre 6 – Dépenses d'intervention	4 379 764	4 692 058	4 471 657	4 502 098	4 692 058	4 370 100
Transferts aux ménages	69 000	0	0	51 000	0	18 000
Transferts aux entreprises	38 633	99 300	50 974	38 633	99 300	49 374
Transferts aux collectivités territoriales	170 000	66 000	247 350	261 800	66 000	251 610
Transferts aux autres collectivités	4 102 131	4 526 758	4 173 333	4 150 665	4 526 758	4 051 116
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	4 132 933	1 148 190	3 665 305	4 132 933	1 148 190	3 665 305
Dotations en fonds propres	4 132 933	1 148 190	3 665 305	4 132 933	1 148 190	3 665 305
Total hors FdC et AdP		110 578 326			109 883 828	

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+2 152 648			+1 692 446	
Total*	109 499 145	112 730 974	109 579 229	109 208 417	111 576 274	108 226 910

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	1 626 265	1 600 000	1 610 364	1 626 265	1 600 000	1 610 364
Total	1 626 265	1 600 000	1 610 364	1 626 265	1 600 000	1 610 364

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		30 000		30 000				
04/2020		35 480		35 480				
10/2020		5 450		5 450				
Total		70 930		70 930				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		506 800		506 800				
04/2020		140 740		140 740				
07/2020		14 054		14 054				
08/2020		227 700		227 700				
09/2020		502 928		502 928				
10/2020		39 000		39 000				

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/2020		69 518		69 518				
12/2020		78 000		78 000				
Total		1 578 740		1 578 740				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/01/2020		260						
Total		260						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/02/2020		2 624 902		2 438 054				
Total		2 624 902		2 438 054				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		302 128		1 254				
Total		302 128		1 254				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/12/2020						39 306		39 306
Total						39 306		39 306

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020						2 385 006		2 357 226
Total						2 385 006		2 357 226

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		4 576 960		4 088 978		2 424 312		2 396 532

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Recherche culturelle		10 984 739 11 261 403	12 584 739 11 261 403		10 290 241 9 909 084	11 890 241 9 909 084
03 – Culture scientifique et technique		99 593 587 98 317 826	99 593 587 98 317 826		99 593 587 98 317 826	99 593 587 98 317 826
Total des crédits prévus en LFI *	0	110 578 326	110 578 326	0	109 883 828	109 883 828
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+2 152 648	+2 152 648		+1 692 446	+1 692 446
Total des crédits ouverts	0	112 730 974	112 730 974	0	111 576 274	111 576 274
Total des crédits consommés	0	109 579 229	109 579 229	0	108 226 910	108 226 910
Crédits ouverts - crédits consommés		+3 151 744	+3 151 744		+3 349 364	+3 349 364

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	110 578 326	110 578 326	0	109 883 828	109 883 828
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	110 578 326	110 578 326	0	109 883 828	109 883 828

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020, le programme « Recherche culturelle et culture scientifique » a demandé au Parlement l'ouverture de 110,58 M€ en AE et 109,88 M€ en CP. A l'occasion du débat parlementaire, les amendements votés n'ont pas modifié le solde des crédits inscrits en projet de loi de finances 2020. Ainsi, les crédits portés par le programme 186 en loi de finances initiale s'élevaient à 110,58 M€ en AE et 109,88 M€ en CP.

Par ailleurs, 1,44 M€ avaient été prévus au titre des ouvertures par voie de fonds de concours.

Le tableau ci-dessous détaille, par action, le passage du PLF à la LFI :

	PLF 2020		LFI 2020		Prévisions FdC	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1	10 984 739	10 290 241	10 984 739	10 290 241	1 443 995	1 443 995
Action 3	99 593 587	99 593 587	99 593 587	99 593 587		

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Total P186	110 578 326	109 883 828	110 578 326	109 883 828	1 443 995	1 443 995
------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-----------	-----------

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements suivants ont impacté les crédits ouverts en gestion 2020 :

Fonds de concours et attribution de produits :

- 1 578 740 € en AE et en CP ont été rattachés en 2020 sur le programme 186 au titre du fonds de concours 1-2-00431 et 70 930 € en AE et en CP ont été rattachés au titre de l'attribution de produits 2-2-00273, afin de contribuer au financement des activités de recherche du Département de recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM).

Lois de finances rectificatives :

- la loi de finances rectificative n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 a annulé l'intégralité des crédits constituant la réserve de précaution du programme, soit 2,39 M€ en AE et 2,36 M€ en CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	2 385 006	2 385 006	0	2 357 226	2 357 226
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	2 385 006	2 385 006	0	2 357 226	2 357 226

En début de gestion 2020, la réserve de précaution appliquée aux crédits du programme « Recherche culturelle et culture scientifique » s'élevait à 2,39 M€ en AE et 2,36 M€ en CP. Il est à noter que sur ce montant, 2,03 M€ en AE et en CP constituaient la réserve de précaution relative aux opérateurs du programme (dont 1,98 M€ en AE et en CP pour le seul opérateur Universcience).

Au titre du schéma de fin de gestion, l'intégralité des crédits constituant la réserve de précaution du programme a fait l'objet d'une annulation, soit 2,39 M€ en AE et 2,36 M€ en CP par le décret n° 2020-1480 du 30 novembre 2020 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 112 730 974	CP ouverts en 2020 * (P1) 111 576 274
AE engagées en 2020 (E2) 109 579 229	CP consommés en 2020 (P2) 108 226 910
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 808 641
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 3 151 744	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 107 418 269

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 1 640 070				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 1 640 070	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 808 641	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 831 429
AE engagées en 2020 (E2) 109 579 229	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 107 418 269	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 2 160 960
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 2 992 390
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 82 675
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 2 909 715

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements d'années antérieures non couverts par des paiements au 31 décembre 2019 (R3) s'élève à 1,64 M€ et est conforme aux prévisions du RAP 2019.

Les crédits de paiement consommés en 2020 pour couvrir des engagements antérieurs à 2020 (P3) s'élèvent à 0,81 M€ et concernent principalement les dépenses de fonctionnement de d'investissement afférentes aux trois

services à compétence nationale (SCN) soutenu par le programme, ainsi que des dépenses d'intervention du programme.

Les engagements non couverts au 31 décembre 2020 (R6) s'élèvent à 2,99 M€ et sont en augmentation par rapport aux années précédentes. Les restes à payer les plus significatifs concernent la recherche en faveur du patrimoine dont la majorité (1,89 M€) correspondent à des dépenses afférentes au Département de recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) ou au Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF).

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Recherche culturelle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Recherche culturelle		12 584 739 11 261 403	12 584 739 11 261 403		11 890 241 9 909 084	11 890 241 9 909 084

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	7 389 556	4 715 776	6 695 058	4 624 805
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 398 602	2 990 042	4 704 104	2 899 071
Subventions pour charges de service public	1 990 954	1 725 734	1 990 954	1 725 734
Titre 5 : Dépenses d'investissement	503 125	2 073 971	503 125	914 179
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	503 125	2 063 683	503 125	903 891
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		10 288		10 288
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 692 058	4 471 657	4 692 058	4 370 100
Transferts aux ménages				18 000
Transferts aux entreprises	99 300	50 974	99 300	49 374
Transferts aux collectivités territoriales	66 000	247 350	66 000	251 610
Transferts aux autres collectivités	4 526 758	4 173 333	4 526 758	4 051 116
Total	12 584 739	11 261 403	11 890 241	9 909 084

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autre que celles de personnel : 2,99 M€ en AE et 2,90 M€ en CP

Ces crédits de fonctionnement sont destinés aux moyens de recherche :

- des trois services à compétence nationale (SCN) : le laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH), le centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) et le département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) ;
- des services centraux : la direction générale des patrimoines et le service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation au secrétariat général.

Leur répartition est la suivante :

En €	LFI	Exécution
------	-----	-----------

	AE	CP	AE	CP
LRMH	634 458	634 458	465 344	459 865
DRASSM	1 156 817	1 024 297	1 737 097	1 585 135
C2RMF	1 014 556	452 578	484 713	537 149
Recherche patrimoniale (archéologie et archives)	200 640	200 640	106 142	124 418
Recherches transversales	792 131	792 131	196 746	193 505
Fonds de concours inscrits en LFI	1 600 000	1 600 000		
Total catégorie 31	5 398 602	4 704 104	2 990 042	2 900 072

Le **LRMH** se consacre à l'étude scientifique des matériaux constitutifs des monuments historiques, de leurs phénomènes d'altération et des techniques utilisées pour les conserver, les restaurer et les mettre en valeur. Il intervient ainsi en soutien aux maîtres d'œuvre des restaurations (architectes en chef et conservateurs des monuments historiques, architectes des bâtiments de France, conservateurs des antiquités et objets d'art), aux maîtres d'ouvrages (conservateurs régionaux des monuments historiques, collectivités territoriales, propriétaires privés), comme aux restaurateurs, pour établir un constat d'état et un diagnostic des altérations observées, proposer les meilleures techniques à mettre en œuvre, définir les conditions de conservation les plus appropriées et enfin, améliorer la connaissance de l'œuvre dans sa composition, ses techniques et son histoire.

La consommation des crédits du LRMH s'établit en 2020 à 0,47 M€ en AE et 0,46 M€ en CP. Par ailleurs, le LRMH a contribué à hauteur de 0,08 M€ en AE et en CP au financement de l'accord-cadre CNRS conclu avec le ministère de la Culture. Ces crédits ont été transférés en gestion au secrétariat général pour une délégation unique au CNRS en dépenses d'intervention.

Le **DRASSM** est compétent pour l'ensemble des recherches archéologiques nécessitant le recours à la plongée. Il est chargé de la réglementation sur les recherches et les découvertes archéologiques sous-marines ainsi que de la mise en œuvre de la loi sur les biens culturels maritimes.

L'exécution 2020, qui s'élève à 1,7 M€ en AE et 1,59 M€ en CP, est supérieure à la prévision inscrite en LFI. Le DRASSM a en effet bénéficié, dans le cadre de ses activités de recherche, de crédits complémentaires délégués en gestion provenant essentiellement des fonds de concours (FDC). Les crédits consommés ont notamment servi à la mise en œuvre des marchés nécessaires à l'entretien de l'« André Malraux » navire hauturier fortement mobilisé dans le cadre des chantiers de prospection archéologique relatifs au déploiement d'éoliennes en mer.

Le **C2RMF** a pour mission de mettre en œuvre, en liaison avec les conservateurs responsables des collections, la politique du service des musées de France en matière de recherche, de conservation préventive et de restauration des collections des musées de France. Il constitue et conserve une documentation sur les matériaux, les techniques et la restauration des œuvres des musées. Les crédits exécutés par le C2RMF en 2019 s'élèvent à 0,48 M€ en AE et 0,54 M€ en CP. Par ailleurs, le C2RMF a participé à l'accord-cadre CNRS à hauteur de 0,05 M€ en AE et en CP.

0,11 M€ en AE et 0,12 M€ en CP ont été consommés au titre de la **recherche patrimoniale**, et plus précisément dans le domaine architectural et urbain, archéologique, dans le domaine de l'inventaire ou du patrimoine archivistique. Les crédits exécutés ont permis par exemple de contribuer à l'organisation de séminaires, de financer des études, ou encore de prendre en charge des frais de fonctionnement du Centre national de la préhistoire (CNP) à Périgueux.

Les crédits de fonctionnement dédiés à la **recherche transversale**, d'un montant de 0,19 M€ en AE et CP, ont permis de financer des travaux de recherche et de valorisation des sciences sociales et humaines ainsi que diverses études et publications principalement initiées par le département des études, des statistiques et de la prospective (DEPS) au secrétariat général du ministère. Le ministère de la Culture a par ailleurs soutenu la diffusion des résultats de la recherche culturelle grâce à des colloques ou des publications comme la revue « Culture et Recherche ». L'exécution 2020 est inférieure aux crédits ouverts en LFI et s'explique par le report de plusieurs opérations n'ayant pu être menées en 2020. Les crédits non consommés à ce titre ont notamment permis de verser un complément exceptionnel à Universcience dans le cadre de la fin de gestion.

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Subvention pour charges de service public : 1,73 M€ en AE et en CP

En €	LFI		Exécution	
	AE	CP	AE	CP
INRAP	488 542	488 542	350 000	350 000
Recherche patrimoniale dans les écoles nationales supérieures d'architecture	1 193 196	1 193 196	1 002 175	1 002 175
Recherche dans le domaine de l'art et de la création avec les écoles nationales d'art	25 368	25 368	67 000	67 000
INHA	283 848	283 848	306 559	306 559
Total exécuté en catégorie 32	1 990 954	1 990 954	1 725 734	1 725 734

0,35 M€ en AE et en CP ont été versés à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

En matière de recherche patrimoniale, les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) ont bénéficié de 1 M€ en AE et en CP pour assurer le fonctionnement de leurs laboratoires de recherche, soit une exécution conforme à la LFI après application de la réserve de précaution.

0,31 M€ en AE et en CP ont été versés à l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) dans le cadre de ses missions sur l'histoire de l'art, des archives de l'archéologie, de l'histoire de l'architecture et de la mise en place d'outils de recherche et de valorisation des travaux (publication, exposition, outils numériques, etc.).

0,07 M€ en AE=CP versés au titre de la recherche dans les domaines de l'art et de la création ont permis de soutenir la recherche culturelle au sein des écoles nationales d'art.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État : 2,06 M€ en AE et 0,90 M€ en CP**

Ces dépenses couvrent les besoins en équipement lourd et en équipement courant des trois SCN. Elles se répartissent comme suit :

En €	LFI		Exécution	
	AE	CP	AE	CP
C2RMF	297 526	297 526	186 421	154 309
DRASSM	51 985	51 985	1 702 264	574 584
LRMH	153 614	153 614	174 998	174 998
Total exécuté en catégorie 51	503 125	503 125	2 063 683	903 891

Ces crédits d'investissement ont contribué, à hauteur de 0,19 M€ en AE et 0,16 M€ en CP, au renouvellement du matériel technique (acquisition de lasers ou d'appareils de mesure par exemple) et à l'entretien des équipements scientifiques du C2RMF.

Les dépenses d'investissement du DRASSM s'élèvent à 1,7 M€ en AE et 0,57 M€ en CP. Ces crédits, principalement issus de fonds concours, ont permis à la structure de faire l'acquisition des premiers équipements dans le cadre de la

construction de son deuxième navire « Alfred Merlin », ainsi que d'effectuer la maintenance des matériels techniques et scientifiques à sa disposition.

Sur le LRMH, les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,17 M€ en AE et en CP, ce qui a notamment permis à l'établissement d'acquérir du matériel inhérent à ses activités de recherche (un xénotest par exemple).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Le montant des dépenses d'intervention s'élève à 4,44 M€ en AE et 4,37 M€ en CP qui se répartissent comme suit :

Recherche en faveur des patrimoines et l'histoire de l'art : 0,76 M€ en AE et 0,83 M€ en CP

Les crédits exécutés ont notamment permis le financement de la subvention de recherche dédiée au **Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (CICRP)**, à hauteur de 0,21 M€ en AE et en CP. Le CICRP assure des missions de service public contribuant à la connaissance, à la préservation ainsi qu'à la restauration des biens culturels. Il intervient dans les domaines de la conservation préventive, de la conservation curative et de la restauration du patrimoine relevant du domaine public ou du domaine privé au titre des monuments historiques.

Ces crédits ont par ailleurs permis de contribuer pour 0,55 M€ en AE et 0,62 M€ en CP, dont 0,37 M€ en AE=CP au titre de l'accord cadre CNRS, à la recherche pluridisciplinaire dans le domaine des musées, des archives, de l'archéologie, de l'ethnologie ou encore de l'inventaire.

Recherche en faveur de la création artistique : 1,10 M€ en AE et en CP

Après correction d'une erreur d'imputation (0,032 M€ exécutés en catégorie 62), les crédits consacrés à la recherche en faveur de la création artistique s'élèvent à 1,10 M€ en AE et en CP.

Ces crédits ont notamment été utilisés pour subventionner des travaux de recherche menées au sein de laboratoires de recherche académique, qui entretiennent des liens étroits avec la création, au premier rang desquels, l'**Institut de recherche et de coordination acoustique/musique (IRCAM)** à hauteur de 0,68 M€ en AE et en CP. Fondé par Pierre Boulez, l'IRCAM est associé au Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP) et constitue aujourd'hui l'un des plus grands centres de recherche publique au monde se consacrant à la création musicale et à la recherche scientifique dans le domaine de la musique. Il développe ses trois axes – création, recherche et transmission – autour de résidences de compositeurs, d'un festival, de tournées en France et à l'étranger. Partenaire de nombreuses universités et entreprises internationales, ses recherches couvrent un spectre très large : acoustique, traitement du signal, informatique (langages, temps réel, bases de données, interfaces homme/machine), musicologie ou encore cognition musicale. Ses travaux trouvent des applications dans d'autres domaines artistiques comme le multimédia, les arts plastiques ou le spectacle vivant, ainsi que des débouchés industriels (industries culturelles, télécommunications, informatique, automobile et transports, etc.). L'IRCAM s'est aujourd'hui imposé comme un des principaux pôles européens de recherche de recherche sur la création musicale. Sur l'ensemble de ces crédits, 0,06 M€ ont participé au financement de l'accord-cadre du ministère de la Culture avec le CNRS.

0,19 M€ en AE et CP ont été apportés pour **la réalisation de projets de recherche menés dans des établissements d'enseignement supérieur en art visuel et design et en musique**, identifiés dans le cadre de dispositifs pilotés par la direction générale de la création artistique (DGCA) : l'appel à projets « recherche dans les écoles supérieures d'art et de design » et l'appel à projets « recherche dans les établissements d'enseignement supérieur musique ».

La DGCA a par ailleurs également accompagné des projets de recherche portés par des équipes artistiques, à hauteur de 0,24 M€, dans les champs de la danse et du théâtre et des arts associés, retenus respectivement dans le cadre du programme d'aide à la recherche et au patrimoine en danse du Centre national de la Danse et de l'appel à projets « recherche en théâtre, cirque, marionnette, arts de la rue, arts du geste, mime et conte » de la DGCA.

Recherches pluridisciplinaires : 2,61 M€ en AE et 2,44 M€ en CP

Ces crédits d'intervention sont en grande partie réservés aux programmes transversaux de recherche menés dans les domaines de compétence du ministère de la Culture : recherche sur les outils numériques, recherches en socio-économie de la culture, etc.

Le principal poste de dépenses dans ce domaine correspond au versement de 1,56 M€ en AE et en CP en faveur du **CNRS**, conformément à l'accord-cadre conclu entre ce dernier et le ministère de la Culture. Cet accord permet de mener une politique concertée dans les domaines de recherche communs aux deux institutions, et de donner une visibilité aux collaborations scientifiques entre les organismes culturels et scientifiques. Des unités mixtes de recherche sont ainsi soutenues dans des secteurs variés tels que la recherche en matière de science sociale et communication,

l'archéologie, l'architecture, l'histoire de l'art, la musicologie ou la musique, ainsi que dans les domaines de la conservation du patrimoine et des sciences techniques.

Outre la subvention au CNRS, le ministère a apporté son soutien à hauteur de 1,05 M€ en AE et 0,88 M€ en CP à plusieurs autres **structures et projets thématiques transversaux** dont :

- la participation du ministère aux actions de culture scientifique et technologique industrielle (CSTI) (0,25M€ en AE=CP) ;
- le prix jeunes chercheurs dans le cadre de la valorisation de la recherche (0,19 M€ en AE et 0,18 M€ CP). Le ministère a ainsi remis les prix de thèse « Valois » Jeunes chercheuses et chercheurs à trois chercheuses pour leurs travaux de recherche dont l'impact sur les politiques culturelles a été jugé remarquable : « À qui incombe la charge ? La responsabilité partagée du patrimoine culturel, une propriété revisitée. », « Archives d'architectes en France, 1968-1998. Jeux d'acteurs et enjeux historiographiques autour de l'Institut français d'architecture. », « Artistes mais femmes. Formation, carrière et réputation dans l'art contemporain. » ;
- le projet « Elfe » en partenariat avec l'institut national d'études démographiques (INED) qui constitue la première étude longitudinale française consacrée au suivi des enfants, de la naissance à l'âge adulte, sous l'angle des sciences sociales, de la santé et de l'environnement (0,03 M€ en AE et en CP).
- Le projet « Générations – la socialisation culturelle et morale des enfants, d'un âge et d'une génération à l'autre » (0,04 M€ en AE et 0,03 M€ en CP) qui soutient l'Université de Picardie Jules Verne pour un projet tendant à étudier la socialisation infantile autour de l'âge de 10 ans par la création et l'exploitation de deux études longitudinales qualitatives en cascade ;
- La participation et le soutien à des colloques (0,05 M€ en AE= CP), comme le colloque international « dynamiques de genre et métiers de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage » avec l'ENSA de Paris La Villette, le colloque international « Enfance + culture = Socialisation » avec le Centre Georges Pompidou et l'Université Paris 8 et le colloque sur « la globalisation de la culture : échanges Europe-Asie » qui se déroulera en 2022, avec l'Université de Paris ;
- La recherche intitulée « Les conseillers sectoriels en DRAC : une professionnalisation à l'épreuve de la réforme de l'Etat » (0,075 M€ en AE et 0,022 M€ en CP) menée par l'Université Paris-Dauphine ;
- L'exploitation des données de l'enquête sur les pratiques culturelles des français en 2018 (0,26 M€ en AE et 0,1 M€ en CP) à travers des études lancées par les universités de Limoge et Paris-Nanterre, de Science po, de la Bibliothèque nationale de France et du CNRS ;
- La réalisation par le CREDOC d'une étude qui a pu être exploitée et a donné lieu à publication en décembre 2020, sur les pratiques culturelles des français en temps de confinement (0,05 M€ en AE et CP).

ACTION

03 – Culture scientifique et technique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Culture scientifique et technique		99 593 587 98 317 826	99 593 587 98 317 826		99 593 587 98 317 826	99 593 587 98 317 826

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	98 445 397	94 652 521	98 445 397	94 652 521
Subventions pour charges de service public	98 445 397	94 652 521	98 445 397	94 652 521
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	1 148 190	3 665 305	1 148 190	3 665 305
Dotations en fonds propres	1 148 190	3 665 305	1 148 190	3 665 305
Total	99 593 587	98 317 826	99 593 587	98 317 826

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement de l'action 03 concernent exclusivement la subvention pour charges de service public d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et culturelle, sous tutelle du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'exécution 2020 est inférieure à la LFI après application de la réserve de précaution du fait d'un redéploiement de ces crédits vers la dotation en fonds propres de l'opérateur.

Le détail de l'activité de cet établissement public est présenté dans le volet « Opérateurs » du rapport annuel de performances.

DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

Ces crédits correspondent à la dotation en fonds propres versée à Universcience au titre de ses investissements courants. L'exécution est supérieure à la LFI 2020 car des versements complémentaires ont été effectués depuis les crédits de fonctionnement courant d'Universcience.

Par ailleurs, 0,5 M€ en AE et en CP ont été versés en fin de gestion à l'opérateur, au titre de la contribution du programme 186 au financement du schéma directeur de rénovation et d'aménagement du Grand Palais.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)	47 500	47 500			40 000	40 000
Transferts	47 500	47 500			40 000	40 000
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)	350 000	350 000			350 000	350 000
Subventions pour charges de service public	350 000	350 000			350 000	350 000
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie (P175)	20 000	20 000			20 000	20 000
Transferts	20 000	20 000			20 000	20 000
Centre national de la danse (P131)	40 000	40 000			27 000	27 000
Subventions pour charges de service public	40 000	40 000			27 000	27 000
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)					103 700	31 110
Transferts					103 700	31 110
Centre national des arts du cirque (P224)					15 000	15 000
Transferts					15 000	15 000
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (P224)					7 000	7 000
Transferts					7 000	7 000
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P224)	1 022 200	1 022 200			1 004 175	1 004 175
Subventions pour charges de service public	1 022 200	1 022 200			1 002 175	1 002 175
Transferts					2 000	2 000
Ecoles d'art en Région (P224)	60 000	60 000			90 000	90 000
Subventions pour charges de service public					40 000	40 000
Transferts	60 000	60 000			50 000	50 000
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)	16 233	16 233			14 974	14 974
Transferts	16 233	16 233			14 974	14 974
Universités et assimilés (P150)	325 300	290 924			185 212	176 567
Transferts	325 300	290 924			185 212	176 567
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	470 487	470 194			494 229	475 542
Subventions pour charges de service public					306 559	306 559
Transferts	470 487	470 194			187 670	168 983
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	60 000	60 000			60 000	60 000
Transferts	60 000	60 000			60 000	60 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	1 605 997	1 598 551			1 855 205	1 809 930
Transferts	1 605 997	1 598 551			1 855 205	1 809 930
INED - Institut national d'études démographiques (P172)	30 000	100 000			30 000	30 000
Transferts	30 000	100 000			30 000	30 000
Universcience (P186)	98 883 599	98 883 599			98 317 826	98 317 826
Subventions pour charges de service public	94 750 666	94 750 666			94 652 521	94 652 521
Dotations en fonds propres	4 132 933	4 132 933			3 665 305	3 665 305

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)					-2 000	
Transferts					-2 000	
Total	102 931 316	102 959 201			102 612 321	102 469 124
Total des subventions pour charges de service public	96 162 866	96 162 866			96 378 255	96 378 255
Total des dotations en fonds propres	4 132 933	4 132 933			3 665 305	3 665 305
Total des transferts	2 635 517	2 663 402			2 568 761	2 425 564

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Universcience	0 0 0	1 004 1 035 990	6 0 9	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Total	0 0 0	1 004 1 035 990	6 0 9	0 0 0	0 0 0	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	1 035	990

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	0	0

OPÉRATEURS

UNIVERSCIENCE

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

Universcience a été très durement affecté par la crise sanitaire, qui a entraîné la fermeture des sites du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie à deux reprises (du 15 mars au 26 juin, puis à partir du 30 octobre 2020). En conséquence, la fréquentation de l'établissement (793 007 visiteurs, dont 643 828 à la Cité des sciences et de l'industrie et 149 179 au Palais de la découverte) enregistre une baisse de -73 % par rapport à 2019, de proportion égale sur les deux sites. Ainsi, les expositions *Contraires*, *XXHL* et *Bio-inspirée* n'ont pu accueillir que respectivement 24 654, 22 446 et 20 673 visiteurs, loin derrière les 145 086 visiteurs d'*Espions* en 2019. La fréquentation des groupes du champ social a toutefois progressé de 30 % par rapport à 2019.

Universcience a su s'adapter à ce contexte en renouvelant ses offres d'expositions temporaires et permanentes, en développant de nouvelles offres numériques (par exemple, le dispositif *La science est là* dès avril 2020, ou encore le média numérique *leblob.fr*, qui a connu une augmentation du nombre de visites de 18 % par rapport à 2019) : des contenus spécifiques sur la Covid-19 ont été mis en ligne afin de répondre aux interrogations du grand public sur la pandémie ; l'établissement a également lancé l'expérimentation d'offres payantes en ligne (notamment lors du festival Cité des Sciences, ou dans le cas de visites commentées en ligne de l'exposition *Jean* à la Cité des sciences et de l'industrie).

Dans le cadre du projet Nouveau Grand Palais (schéma directeur de restauration et d'aménagement du Grand Palais, ainsi renommé en 2020), les opérations de déménagement du Palais de la découverte ont été entamées en décembre 2020. L'établissement est en préparation active de l'ouverture de la structure éphémère des *Étincelles* (qui doit en assurer le relais pendant sa fermeture) dans le XV^{ème} arrondissement parisien.

Le contrat de maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de la bibliothèque des sciences et de l'industrie ayant été résilié, ce projet doit être relancé à l'horizon 2021-2022.

Gouvernance et pilotage stratégique

Bruno Maquart, nommé par décret le 25 juin 2015 et renouvelé pour un second mandat à la présidence de l'établissement par décret le 2 novembre 2020, dispose d'une lettre de mission signée par la ministre de la Culture le 28 janvier 2016.

Le projet d'établissement 2016-2020 a été approuvé par le conseil d'administration du 20 juillet 2016. Un nouveau projet d'établissement est en cours de préparation. Il s'articulera autour de trois thématiques destinées à guider l'action de l'établissement : l'innovation, la durabilité écologique, l'esprit critique. Ce projet d'établissement sera présenté au conseil d'administration de l'établissement courant 2021.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) d'Universcience portant sur la période 2017-2020 a été signé le 24 avril 2017. Le prochain contrat de performance de l'établissement, finalisé dans le prolongement du projet d'établissement, devrait pouvoir être adopté au conseil d'administration de l'automne 2021.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) d'Universcience pour la période 2018-2022, approuvé par le ministère de la Culture le 18 juillet 2019 porte sur trois orientations principales : la rénovation du Palais de la

découverte en coordination avec la Réunion des musées nationaux-Grand Palais (Rmn-GP) dans le cadre du projet du nouveau Grand Palais, le schéma directeur de réhabilitation de la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) et les enjeux tertiaires.

L'établissement dispose d'une programmation pluriannuelle des achats et d'un plan d'action achats, approuvés en fin d'année 2020 par le conseil d'administration.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		3				
Transferts		3				
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement					179	179
Transferts					179	179
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	67	67			450	450
Subventions pour charges de service public					450	450
Transferts	67	67				
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	2	2	1	1	95	95
Subventions pour charges de service public	2	2	1	1	95	95
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique	98 884	98 884			98 318	98 318
Subventions pour charges de service public	94 751	94 751			94 653	94 653
Dotations en fonds propres	4 133	4 133			3 665	3 665
Total	98 952	98 955	1	1	99 042	99 042

L'écart entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 sur le programme 186 "Recherche culturelle et culture scientifique" s'explique en fonctionnement par une reventilation de la subvention pour charges de service public (SCSP) vers la subvention d'investissement (dotation initiale nette de gel, de 2,9 M€). Cette opération avait pour vocation de maintenir un niveau de crédits compatible avec les besoins d'investissements courants de l'établissement.

En ce qui concerne l'investissement, l'écart résiduel s'explique par :

- une subvention fléchée constituant le solde de financement du ministère de la Culture sur le projet de rénovation du Palais de la découverte (205 k€) ;
- un complément de 500 k€ notifié en toute fin d'exercice.

L'établissement bénéficie par ailleurs de deux compléments de subvention du programme 224 "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture" (pour 450 k€ au total) au titre du financement du dispositif « Vacances culturelles et apprenantes ».

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | OPÉRATEURS

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	69 483	67 133	Subventions de l'État	94 653	95 197
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>2 442</i>	<i>2 424</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>94 653</i>	<i>95 197</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	72 001	66 426	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		1 596
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	22 420	21 886	Revenus d'activité et autres produits	42 090	29 701
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>22 420</i>	<i>21 886</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>16 700</i>	<i>310</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>223</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>16 304</i>
Total des charges	141 484	133 558	Total des produits	136 742	126 494
Résultat : bénéficié			Résultat : perte	4 742	7 064
Total : équilibre du CR	141 484	133 558	Total : équilibre du CR	141 484	133 558

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement		2 015	Capacité d'autofinancement	978	
Investissements	23 584	14 439	Financement de l'actif par l'État	2 960	3 665
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	2 304	185
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières		15	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	23 584	16 469	Total des ressources	6 243	3 850
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	17 341	12 619

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Fin 2020, l'établissement présente un résultat déficitaire de -7,2 M€, en dégradation de 2,5 M€ par rapport au budget initial (BI) 2020 (- 4,7 M€). La variation à la baisse en exécution des charges de fonctionnement (-7 %) et de personnel (-3 %) ne compense pas la forte réduction des ressources propres.

Le total des produits de l'exercice 2020 s'élève à 126,3 M€, en baisse de -7,6 % par rapport au BI 2020. Cette variation résulte notamment d'une forte diminution des produits hors subventions (-29 %), les ressources propres de l'établissement chutant de -47 % par rapport à 2019.

Par conséquent, tandis que le BI 2020 prévoyait une capacité d'autofinancement (CAF) à 978 k€, le compte financier affiche une insuffisance d'autofinancement (IAF) s'établissant à -2,1 M€ ; de plus, le niveau de trésorerie demeure

élevé mais ne s'élève plus qu'à 62 M€ contre 73 M€ fin 2019, soit une baisse de -15 %. Aussi, après un prélèvement de 14 M€ sur l'exercice 2020, le fond de roulement s'établit, après financement des investissements à 56 M€ (contre 70 M€ fin 2019).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	70 283	70 283	68 730	68 730
Fonctionnement	66 703	49 581	43 736	43 079
Intervention	0	0	0	0
Investissement	29 625	23 584	10 377	12 620
Total des dépenses AE (A) CP (B)	166 611	143 447	122 843	124 429
dont contributions employeur au CAS pensions	2 442	2 442	2 424	2 424

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	126 107	112 728
Subvention pour charges de service public	94 653	95 197
Autres financements de l'État	2 960	3 460
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	28 494	14 070
Recettes fléchées	0	205
Financements de l'État fléchés	0	205
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	126 107	112 933
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	17 341	11 496

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	0	38 853	21 351	0	0	24 634	16 934	63 487	38 285
	0	24 897	21 238	0	0	6 178	8 384	31 075	29 622
Collections - Activités scientifiques et de recherche	0	974	876	0	0	92	512	1 066	1 389
	0	695	685	0	0	59	330	754	1 015
Fonctions support	0	8 795	9 624	0	0	616	689	9 412	10 313
	0	6 887	9 206	0	0	1 042	1 054	7 929	10 260
Personnel	70 283	0	0	0	0	0	0	70 283	70 283
	68 730	0	0	0	0	0	0	68 730	68 730
Programmation - production culturelle et	0	12 996	13 045	0	0	3 031	4 328	16 027	17 373

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
scientifique	0	7 890	8 129	0	0	2 160	2 445	10 050	10 574
Publics	0	5 085	4 685	0	0	1 252	1 120	6 337	5 805
	0	3 367	3 821	0	0	938	407	4 305	4 228
Total	70 283	66 703	49 581	0	0	29 625	23 584	166 611	143 447
	68 730	43 736	43 079	0	0	10 377	12 620	122 843	124 429

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	17 341	11 496
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	2 445
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	17 341	13 941
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	17 341	13 941

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	21
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	3 088
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	3 109
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	17 341	10 832
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	7 756	3 773
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	9 585	7 059
Total des financements	17 341	13 941

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

L'exécution a présenté un déficit budgétaire de -11,6 M€. Le financement de l'insuffisance d'autofinancement qui en découle ainsi que des investissements non couverts par financements externes ont nécessité un prélèvement de 14 M€ sur le fond de roulement. La trésorerie reste à un niveau élevé, mais cependant inférieur à celui de fin 2019 (variation de -11 M€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 010	1 035	999
– sous plafond	1 004	1 035	990
– hors plafond	6		9
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Le plafond d'emplois arrêté par la LFI 2020 est de 1035 ETPT (-1 ETPT). En exécution 2020, l'opérateur compte 999 ETPT, dont 990 sous plafond et 9 hors plafond (tous des CDD de droit commun). L'écart constaté entre la prévision des emplois et la réalisation est consécutif pour partie à de la vacance frictionnelle, mais surtout à l'impact de la crise sanitaire sur la dynamique de recrutement de l'établissement en lien avec sa fréquentation et son niveau d'activité.